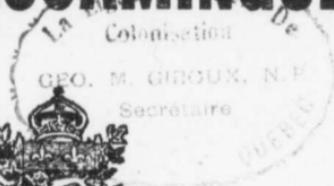


LES RÉGIONS
DE
COLONISATION
DE LA
Province de Québec

"La colonisation a été l'oeuvre du passé,
elle doit être l'oeuvre de l'avenir."
(L'HON. J. E. PERRAULT).

LE TÉMISCAMINGUE



Publié par le Ministère de la Colonisation;
des Mines et des Pêcheries.

QUEBEC

1920



Bibliothèque Nationale du Québec

LES RÉGIONS
DE
COLONISATION
DE LA
Province de Québec

"La colonisation a été l'oeuvre du passé,
elle doit être l'oeuvre de l'avenir."

(L'HON. J. E. PERRAULT).

LE TÉMISCAMINGUE

Publié par le Ministère de la Colonisation;
des Mines et des Pêcheries.

QUEBEC

1920

OFF

C59A1

M342

LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE
QUEBEC EN 1920.

SON HONNEUR SIR CHARLES FITZPATRICK, C.P., G.C.M.G.,
Lieutenant-Gouverneur.

HONORABLE ALEXANDRE TASCHEREAU, Premier-Ministre et
Procureur-Général.

- “ JOHN C. KAINE, Ministre sans portefeuille.
 - “ J. ED. CARON, Ministre de l'Agriculture.
 - “ N. PÉRODEAU, Ministre sans portefeuille.
 - “ J. A. TESSIER, Ministre de la Voirie.
 - “ HONORÉ MERCIER, Ministre des Terres et Forêts.
 - “ WALTER MITCHELL, Trésorier de la Province.
 - “ N. SÉGUIN, Ministre sans portefeuille.
 - “ ANTONIN GALIPAULT, Ministre des Travaux Publics
et du Travail.
 - “ J. E. PERRAULT, Ministre de la Colonisation, des
Mines et des Pêcheries.
 - “ ATHANASE DAVID, Secrétaire de la Province.
 - “ J. L. PERRON, Ministre sans portefeuille.
-

HONORABLE ADÉLARD TURGEON, C.M.G., C.V.O., Président du
Conseil Législatif.

- “ J. N. FRANCŒUR, Président de l'Assemblée Légis-
lative.
-

REPRÉSENTANTS DE LA PROVINCE A L'ÉTRANGER:

L'HONORABLE P. PELLETIER, commissaire à Londres, 36, Kings-
way, Angleterre.

MONSIEUR GODFROI LANGLOIS, commissaire à Bruxelles, Belgique.

LE MINISTÈRE DE LA COLONISATION, DES MINES
ET DES PÊCHERIES.

- L'HONORABLE MONSIEUR J. E. PERRAULT, Ministre.
- M. S. DUFAULT, Sous-Ministre.
- M. HENRI BEAUDRY, Secrétaire-particulier.
- M. L'ABBÉ IVANHOE CARON, Missionnaire-colonisateur.
- M. HORMISDAS MAGNAN, Officier spécial du service de la colonisation.
- M. ARTHUR GAGNON, Comptable.
- M. E. NORMANDEAU, Ingénieur et inspecteur des travaux de colonisation.
- M. GEORGES BELLEAU, Secrétaire du service de la colonisation.
- M. THÉO. DENIS, Surintendant et ingénieur du service des Mines.
- M. J. X. MERCIER, Secrétaire du service des Mines.
- M. HECTOR CARON, Surintendant du service de la chasse et de la pêche.
- M. E. T. D. CHAMBERS, Officier spécial du service de chasse et de pêche.
- M. J. A. BÉLISLE, Inspecteur général du service de la chasse et de la pêche.
- M. L. E. CARUFEL, Agent de Colonisation, Montréal.
- M. EMILE MARQUETTE, Agent d'immigration, Montréal.
- M. GEORGES LEBEL, Agent d'immigration, Québec.
- M. J. N. JUTRAS, Agent de rapatriement, Montréal.

Les Régions de Colonisation

DE LA

Province de Québec

"La colonisation doit être le grand ressort de notre politique, le but principal vers lequel doivent se porter toutes nos énergies et nos affections patriotiques."

(SIR LOMER GOUIN).

INTRODUCTION.

La Province de Québec, berceau de la colonisation française en Amérique, est, à différents points de vue, le centre ou mieux le pivot autour duquel se meuvent toutes les autres provinces canadiennes. C'est ainsi que le chiffre de sa population sert de base pour la répartition des sièges fédéraux dans toutes les provinces du Dominion.

A la veille du recensement décennal dans tout le pays, les provinces ont les yeux tournés vers le Québec, anxieuses de savoir quel effet aura le chiffre de sa population sur le nombre de leurs représentants au parlement du Canada.

Récemment, M. G. E. Marquis, Chef des Statistiques, attirait l'attention publique sur le soin consciencieux à apporter dans la préparation du prochain recensement. Il est de toute première importance, en effet, que la population de notre province augmente sans cesse et le plus rapidement possible, pour que le coefficient de représentation à établir par elle soit de plus en plus élevé.

Chacun sait que par le pacte de la Confédération, la province de Québec doit avoir 65 députés et que sa population, divisée par ce nombre, donne un coefficient, qui doit lui-même servir de divi-

seur à la population des autres provinces du Dominion, afin de fixer, pour chacune d'elles, le nombre de leurs représentants à Ottawa.

L'accroissement des populations des provinces de l'Ouest, en ces dernières années, a été très considérable par l'immigration qui s'y déversait, surtout avant la guerre. C'est pourquoi les représentants de ces provinces sont devenus de plus en plus nombreux à la Chambre des Communes.

Par contre, de toutes les vieilles provinces de l'Est, Québec est celle dont la population s'est accrue le plus rapidement par l'excédant des naissances sur les décès.

Quelle sera la population de Québec en 1921 ?

Il appartient à tous les habitants de la Province, aux individus comme aux autorités religieuses, et civiles, d'aider à obtenir le plus haut chiffre en gardant, d'abord, chez nous, les nôtres et en rapatriant le plus grand nombre de nos compatriotes, tout en favorisant une immigration saine et désirable.

La population de la Province de Québec devrait atteindre, au prochain recensement plus de deux millions et demi.

Pour arriver à ce beau résultat, il faut d'abord que, dans chaque diocèse de colonisation, un grand effort se fasse, pour garder chez nous le surplus des vieilles paroisses.

La nomination récente d'un certain nombre de missionnaires colonisateurs, ces auxiliaires précieux de la colonisation, mettra fin, avant longtemps, nous l'espérons, à cette légende un peu fondée, croyons-nous, à savoir, "qu'on parle assez régulièrement de colonisation dans la province de Québec, mais que c'est dans l'Ouest qu'on en fait." (1).

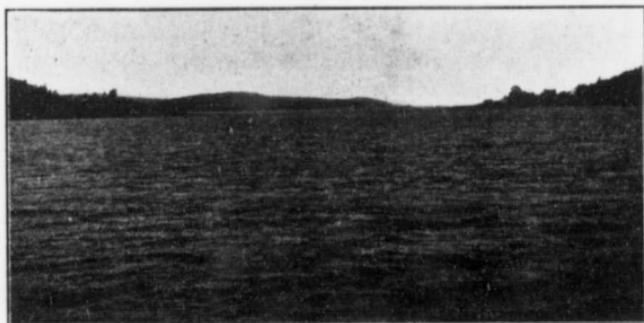
Un prêtre distingué, M. l'abbé J. C. Tremblay, écrivait, en 1919, les réflexions suivantes :

"Il existe une erreur courante, qui consiste à tout attendre des gouvernements, puis, à critiquer quand rien n'avance. Aidons-nous et l'on nous aidera. Je suis sûr qu'aucun gouvernement n'est disposé à repousser systématiquement les initiatives sérieuses. Mais, groupons-nous en sociétés, agitions la question après l'avoir

(1) *Vers les Terres Neuves*, par le R. P. A. Dugré, S. J.

bien étudiée, apportons des faits, des chiffres: suscitons des entreprises, marchons, et l'on n'arrêtera pas le mouvement, au contraire, on sera tout heureux, j'en suis convaincu, de suivre et de secondar l'œuvre des sociétés de colonisation, qui sera une puissante autorité, non financière, non politique, mais morale, jouissant de la confiance des autorités et des colons." (1).

Cette constatation est juste; le succès de la colonisation dans notre province repose sur l'aide efficace de toutes les classes de la société, et, en particulier, des sociétés de colonisation fondées dans les diocèses nouveaux.



LE LAC TÉMISCAMINGUE.

La Province de Québec renferme, dans ses vastes limites, des quantités de terres arables et fertiles suffisantes pour établir tous les nôtres pendant de longues années encore.

Pour avoir une idée du nombre de cultivateurs que l'on pourrait établir dans ces larges domaines, il faut avoir parcouru le pays en tout sens, soit en chemin de fer, depuis la ligne interprovinciale, à l'ouest de Québec, jusqu'à l'extrémité de la péninsule gaspésienne, soit en remontant avec les explorateurs, arpenteurs et ingénieurs forestiers, les principales rivières qui sillonnent le pays, du sud au nord, et de l'est à l'ouest.

(1) *Le Progrès du Saguenay de 1919.*

Chacune de ces rivières offrent des plaines magnifiques, avec les variétés infinies de leurs bois, de leurs terres et la distribution capricieuse de leurs eaux, où, souvent, le poisson abonde.

Qu'elles sont belles, ces terres, qu'elles sont avantageuses. En vain le soleil les illumine de son éblouissante clarté, les réchauffe de sa bienfaisante chaleur, en vain les innombrables cours d'eau disséminés dans toutes les directions les arrosent et les fertilisent depuis des siècles, elles sont encore, pour la plupart, ensevelies dans la solitude et le silence. Ces forêts, ces collines, ces plaines, surabondent d'une gracieuse et luxuriante végétation et, cependant, il faut le dire, elles sont à peu près inconnues.

Est-il possible que de si grandes beautés, tant de richesses, de si précieux trésors, soient ici, dans notre patrie, sous nos yeux, à notre portée, et que nos campagnes se dépeuplent tous les jours au profit des villes, quand ce n'est pas au profit des étrangers.

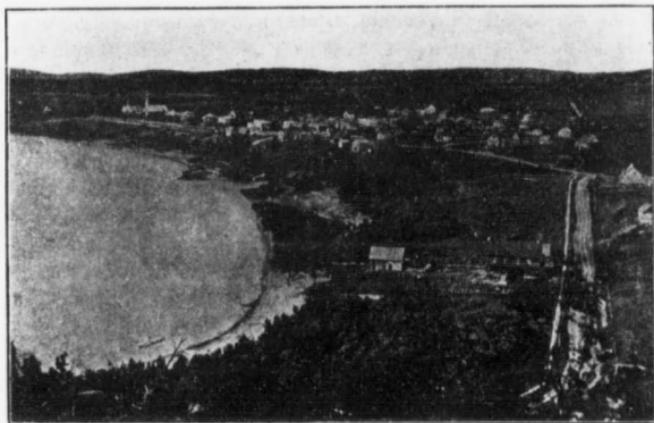
Le territoire à défricher dans la Province de Québec est immensément vaste. D'après le publiciste du Département des Terres et Forêts, il y a encore, au moins, 15,000,000 d'acres de terres qui pourraient être cultivés et qui sont encore en forêt. Un peu plus de la moitié de ce vaste territoire se trouve dans le bassin du Saint-Laurent, le reste dans le bassin du Lac Saint-Jean et de la Baie d'Hudson et dans les régions de Témiscamingue et de l'Abitibi.

Nous avons donc de la colonisation à faire dans la province de Québec. Nous avons l'espace voulu pour établir le surplus de nos populations rurales et urbaines et recevoir ceux de nos compatriotes de la république voisine que les circonstances incitent à rentrer au foyer canadien.

Les statistiques officielles nous disent que, chaque année, la province de Québec a un excédant de 45,000 naissances sur les décès. Si tous les fils de cultivateurs allaient s'établir sur des fermes, dans les nombreuses paroisses en voie de développement ou s'en allaient ouvrir des terres neuves, nous verrions notre population rurale augmenter à vue d'œil, tandis que c'est le contraire qui arrive et que l'on déplore dans certaines régions.

Dans son discours-programme, à la session du Parlement de Québec, en 1919, l'Honorable M. Perrault, parlant de la colonisation, disait avec justesse: "C'est en vain qu'on recherchera la solution du problème social et économique ailleurs que dans un retour à la terre."

"Qu'on se le tienne pour dit, à moins d'aller demander au sol le salut, notre race périra, et il n'est pas besoin de s'abandonner à de longues considérations pour s'en convaincre."



VILLE-MARIE, COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE.

"La question sociale est l'étude des moyens de soulager les miséreux et d'établir l'équilibre entre les classes de la société. Or ne croit-on pas que lorsque chacun aura son coin de terre, quand chacun sera assuré de sa subsistance et de celle de sa famille, la question sociale ne sera pas à moitié résolue?"

"Et quand des milliers de bras remueront la terre pour lui faire rendre à sa pleine capacité, ne croit-on pas que le problème économique, qui est surtout un problème financier, ne sera pas résolu?"

Le gouvernement provincial, fidèle à sa sage politique de colonisation, poursuit, en effet, énergiquement, l'exécution d'un pro-

gramme patriotique. Il réussira sûrement à maintenir l'équilibre entre la classe des consommateurs et celle des producteurs, si la population de nos campagnes veut bien répondre à son appel pressant.

La colonisation se fait de plus en plus facile, sur des territoires accessibles et avec des ressources dont les colons ne jouissaient pas autrefois, c'est donc le moment favorable pour les cultivateurs de nos campagnes comme pour les ouvriers des villes d'établir leurs enfants à la campagne, s'ils ne peuvent leur faire, près d'eux, un avenir convenable. D'abord, d'excellentes régions de colonisation leur tendent les bras, soit dans des paroisses de fondation récente qui ne demandent qu'à se développer par l'arrivée de nouveaux colons ou bien dans des endroits boisés qui attendent la hache du défricheur canadien, ce héros obscur, à qui l'on devra, plus tard, élever une statue, tout comme à Louis Hébert.

La Province de Québec peut se diviser en une dizaine de régions au point de vue de la colonisation, à savoir: l'Abitibi, le Témiscamingue, la vallée de la Gatineau, le comté de Labelle, la Mattavinie, Chicoutimi et Lac Saint-Jean, les Cantons de l'Est, le Sud-est de Québec, la région de Témiscouata-Rimouski, la vallée de la Matapédia, et la Gaspésie, qui comprend les comtés de Gaspé et de Bonaventure.

Dans une série de brochures, nous avons essayé de faire connaître chacune d'elles, en indiquant les paroisses ou municipalités qui sont encore dans la liste des régions de colonisation.

HORMISDAS MAGNAN.

Québec, 9 Juillet 1920.

Le Témiscamingue

La région du Témiscamingue, l'une des plus avantageuses à la colonisation de toute la province de Québec, à cause de son sol généralement fertile, s'est développée assez rapidement, malgré son manque de communication par voie ferrée. En 1920, on y trouve une population estimée à 12,000 âmes réparties dans douze municipalités organisées, 75 écoles avec 4,000 enfants, etc.

Cependant, cette riche contrée comprend une trentaine de cantons dont le tiers, à peine, est habité. La région est abondamment arrosée par des centaines de rivières et de lacs.

La rivière des Quinze sépare le comté de Témiscamingue à peu près en parties égales, de l'est à l'ouest, reliant les lacs Expense et Témiscamingue. Cette rivière, comme certains de ces affluents, qui descendent du nord, de même que la rivière Ottawa sont navigables par de gros bateaux. Ces voies de communication, que l'Honorable M. Perrault vient de parcourir lui-même, lors de sa récente visite au Témiscamingue, permettront à la colonisation de se porter rapidement dans le nord de cette région, dès que le chemin de fer Canadien Pacifique sera construit entre Kippewa et la rivière des Quinze.

L'Honorable Ministre de la Colonisation nous a exprimé son admiration pour tout ce qu'il a vu dans la région du Témiscamingue. Dans les belles paroisses déjà établies, il a constaté partout une grande activité: l'agriculture, l'industrie laitière, et le commerce, en général, sont très prospères. L'Honorable M. Perrault prédit un avenir brillant pour cette vaste contrée où une cinquantaine de bonnes paroisses se fonderont avant longtemps dans les cantons situés au nord de la rivière des Quinze: Villars, Bauneville, Delbreuil, Chabert, Clérion, Beaunesnil, Rémigny, Montreuil, Pontleroy, Désandroins, Caire, Basserode, Darlens, Béraud, Landanet, etc.

En effet, ce pays, dont l'étendue est de plusieurs centaines de milles carrés, attirera davantage les colons quand le chemin de

fer projeté sera terminé; et cette voie ferrée, que le gouvernement a si chaudement recommandé à la dernière session, sera bientôt un fait accompli, puisque la compagnie du Canadien Pacifique en commence incessamment la construction.

Le climat, nous dit-on, est à peu près le même que celui du nord de Montréal et de la région d'Ottawa. L'air est sain et pur. Le voisinage des lacs Témiscamingue, des Quinze et Expanse, qui baignent ce beau et vaste territoire à l'ouest et au nord, tempère l'atmosphère, et rend la température favorable à la végétation.



PONCEAU SUR LE RUISSEAU OBIKA, GUIGUES,
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE.

Le terrain, assez escarpé sur les bords du lac, devient de plus en plus uni à mesure que l'on pénètre dans l'intérieur du pays. Les petites montagnes qui percent çà et là sont entrecoupées de riches vallons, offrant les plus grands avantages à l'agriculture.

Le défrichement dans le Témiscamingue est relativement facile; la nature argileuse du terrain fait que les arbres ont des racines peu profondes.

Comme les pâturages sont excellents, l'élevage des animaux réussit parfaitement bien. Aussi, l'industrie laitière est-elle une des

meilleures sources de revenu pour les habitants de cette région.

La partie du Témiscamingue ouverte à la colonisation offre environ 3,500,000 acres de terre, en grande partie propre à la culture. Les cantons défrichés ou en voie de l'être sont les suivants: Duhamel, Fabre, Mazenod, Laverlochère, Latulipe, Gaboury, Baby, Nédelec, et Guérin, en attendant que les cantons situés au nord de la rivière des Quinze soient ouverts à la colonisation par des routes et voies fluviales, etc.

ORGANISATION RELIGIEUSE, CIVILE ET JUDICIAIRE.

Pour les fins de l'administration religieuse, le comté de Témiscamingue fait partie de l'ancien vicariat apostolique de ce nom, érigé en diocèse 31 décembre 1915; c'est le nouveau diocèse de Haileybury dont Sa Grandeur Mgr E. A. Latulipe, est devenu le premier titulaire.

Pour les fins de représentation au gouvernement local, le Témiscamingue, (Abitibi compris), forme un nouveau comté, démembré du comté de Pontiac en 1912.

Pour les fins de représentation au gouvernement fédéral, le Témiscamingue fait encore partie du comté de Pontiac; il en est de même pour les fins judiciaires. Le chef-lieu est à Bryson, comté de Pontiac, avec une cour de circuit à Ville-Marie, comté de Témiscamingue. L'Abitibi qui forme la deuxième division d'enregistrement du comté de Témiscamingue a pour chef-lieu, Amos.

MOYENS DE TRANSPORT.

Pour aller dans la région du Témiscamingue, on se rend de Montréal à Mattawa, par le chemin de fer du Canadien Pacifique. De Mattawa, par l'embranchement de Kippewa, on se rend jusqu'au pied du Lac Témiscamingue. En été, le chemin de fer fait raccordement en cet endroit avec les bateaux de la compagnie de

navigation du Lac Témiscamingue; ces bateaux ne laissent rien à désirer sous le rapport du confort et de la sécurité.

Quand l'embranchement de Kippewa à la rivière des Quinze sera construit, toutes les paroisses du Témiscamingue seront en communication facile avec Ville-Marie.

L'on peut aussi atteindre la région du Témiscamingue en se rendant à North Bay, par le chemin de fer du Canadien Pacifique, ou du Grand-Tronc et, de là, à Haileybury, par le "Témiscamingue & Northern Ontario."

De Haileybury, l'on traverse à Ville-Marie, à Saint-Bruno-de-Guigues et à Témiscamingue-Nord. Ce dernier trajet est celui généralement suivi durant la saison d'hiver.

DISTANCES A PARCOURIR

De Montréal à Mattawa.....	314 milles
De Mattawa à Témiscamingue.....	38 "
De Témiscamingue à Ville-Marie.....	55 "
De Ville-Marie à North Témiscamingue.....	24 "
De Ville-Marie à Latulippe.....	25 "
De North Témiscamingue à Saint-Gabriel, (canton Guérin).....	13 "
De Montréal à North Bay.....	360 "
De North Bay à Haileybury.....	108 "
De Haileybury à Saint-Bruno.....	9 "
De Haileybury à North Témiscamingue.....	13 "
De Haileybury à Ville-Marie.....	13 "

LES PAROISSES DE COLONISATION.

Il y a peu de colonisation à faire dans les vieilles paroisses de la région du Témiscamingue, comme Ville-Marie, qui a une population de 1,300 âmes, Lorrainville, 1,100 âmes, et Saint-Bruno, 1,300 âmes. Tout au plus, y trouve-t-on quelques terres, en partie défrichées, à vendre. Mais les paroisses plus récentes offrent encore un certain espace aux colons. Mentionnons les suivantes:

Latulipe. (Saint-Antoine-Abbé)—La mission de Latulipe, fondée vers 1910, dans le canton de Latulipe, est desservie par le curé de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. La population actuelle est de 125 âmes. Plusieurs familles pourraient s'établir dans cette belle région. Il se trouve des lots non vendus sur les rangs III, IV, V et VI du canton de Latulipe.

Le canton de Gaboury, qui vient d'être ouvert à la colonisation, au sud du canton de Latulipe, formera avant longtemps, une paroisse nouvelle. En attendant, la mission de Latulipe bénéficiera du développement agricole de ce canton.

Nédelec. (Saint-Louis)—Cette nouvelle paroisse, fondée en 1914, comprend la partie nord du canton de Nédelec. L'église est construite dans le rang III, à 9 milles de Témiscamingue-Nord. La municipalité de la partie nord de Nédelec a été érigée civilement en 1919. La population est de 575 âmes.

La réserve des sauvages, située à l'ouest de Saint-Louis-de-Nédelec a été ouverte à la colonisation. Pour l'achat de ces derniers lots, on doit s'adresser à M. J. A. Renaud, à Témiscamingue-Nord.

M. l'abbé Moreau, curé de Saint-Louis-de-Nédelec, s'occupe activement de la colonisation de sa paroisse. Les colons recevront de lui les renseignements qu'ils désireront avoir au sujet de l'achat d'un lot.

Notre-Dame-du-Mont-Carmel. (Bureau de poste "Fugèreville")—Cette paroisse est comprise dans la municipalité de la partie Est des cantons de Laverlochère et de Baby. Elle a été érigée civilement en 1904. Elle possède une population de 427 âmes. Il s'y trouve quelques bons lots encore inoccupés, et un certain nombre de fermes, en partie défrichées, à vendre. La grande route des Quinze, qui va de Ville-Marie à Latulipe, et qui, de là se dirigera vers l'Abitibi, traverse cette paroisse en plein milieu.

Saint-Edouard-de-Fabre.—C'est une paroisse qui compte aujourd'hui une population de 720 âmes. Elle a été érigée en 1912.

Elle comprend une partie des cantons de Fabre et de Mazenod. Il y a encore quelques lots boisés disponibles et un certain nombre de fermes, en partie défrichées, à vendre. La partie du canton de Mazenod, non comprise dans Saint-Edouard, est peu habitée. Le chemin de fer projeté la traversera. On peut y établir une paroisse.

Saint-Eugène-de-Guigues.— Cette paroisse, qui comprend la partie nord-est du canton de Guigues, et la partie nord-ouest du canton de Baby, a été érigée civilement en 1919. Elle compte une population de 500 âmes. On y trouve encore des lots à vendre; ces terres sont bonnes.

Saint-Isidore-de-Laverlochère.— Cette paroisse, située à l'extrémité nord-ouest du canton de Laverlochère, comprend une partie des cantons de Guigues, Baby, Laverlochère et Duhamel. Elle a été érigée civilement en 1911. On y trouve aujourd'hui une population de 520 âmes. Quelques lots non défrichés et un certain nombre de fermes en partie cultivées sont disponibles.

Saint-Gabriel-de-Guérin. (Bureau de poste "Lalement")— Cette paroisse est située dans la municipalité du canton de Guérin, érigée civilement le 30 août 1911. La population de Guérin est aujourd'hui de 500 âmes.

Il reste encore de bons lots à prendre dans les rangs V et VI du canton de Guérin.

Saint-Placide. (Bureau de poste "Bearn").— C'est une nouvelle paroisse érigée civilement en 1912. Elle comprend la partie sud-ouest du canton de Laverlochère, et la partie nord-est du canton de Fabre. La population actuelle est de 514 âmes. On y trouve encore quelques bons lots favorables à des établissements avantageux.

Le canton de Laperrière situé à l'est du canton Fabre et au sud-est du canton de Laverlochère comprend déjà un groupe de colons établis dans la partie nord-ouest. Les familles qui y sont établies sont desservies par le curé de Saint-Placide. Une paroisse nouvelle pourrait s'y former avant longtemps.

Témiscamingue-Nord. (Saint-Joseph)—Cette mission, fondée vers 1900 possède une population de 783 âmes. Elle est comprise dans la municipalité de Nédelec, située au nord de ce canton. Le village est bâti sur la rive ouest de la rivière des Quinze. Un pont le relie maintenant au canton de Guigues, dont la partie nord est comprise dans la paroisse de Saint-Joseph-de-Témiscamingue-Nord.

C'est un centre d'avenir, car il est situé sur la limite des Provinces de Québec et d'Ontario. C'est là, même, sur les bords de la



GRAS PATURAGES BIEN ARROSÉS DANS LA RÉGION DU TÉMISCAMINGUE.

rivière des Quinze, que la nouvelle voie ferrée devra se diviser en deux branches, dont l'une s'élançant vers le nord, ira se souder au Transcontinental et l'autre, pénétrant dans la région du Témiscamingue, ira dans la direction du lac Expanse.

Des lots peuvent être achetés dans le nord du canton de Guigues

AGENCE DES TERRES.

L'agent des terres pour la région du Témiscamingue est M. Albert Guay, N.P. Il réside à Ville-Marie, comté de Témiscamingue. On est prié de s'adresser à lui pour l'achat des Terres

de la Couronne et pour tout ce qui concerne les conditions du billet de location, etc.

CONDITIONS DE LA VENTE DES LOTS.

Le prix de la terre est de 60 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres. Le prix total, \$60., est payable en 5 versements égaux, le premier comptant, les autres annuellement avec intérêt de 6%.

Les conditions de vente sont comme suit dans les différentes parties de la Province.

1. L'acquéreur pourra payer la balance du prix de vente en quatre versements égaux annuels, avec intérêt à 6 % de cette date, mais il faudra qu'au moins un versement soit payé chaque année.

2. L'acquéreur devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 sur 20 pieds, l'occuper et y résider personnellement, et sans interruption de ce moment jusqu'à l'émission des Lettres-Patentes.

3. Dans le cours de cinq années, il devra défricher et mettre en bonne culture (en vue de récolte profitable) une étendue d'au moins quinze acres par cent, en un seul bloc, mais il faudra que, chaque année, il défriche au moins trois acres, et il ne pourra défricher plus de cinq acres par année, sans autorisation spéciale et préalable du Ministre des Terres; et à l'expiration des cinq années, il devra posséder sur le dit lot, une grange d'au moins 20 sur 25 pieds et une étable d'au moins 15 sur 20 pieds, les deux pouvant, néanmoins, consister en une seule et même bâtisse. Trois acres, au moins, de la partie en culture, devant être labourables.

4. Il devra, chaque année, cultivé le terrain qu'il aura défriché comme suit.

5. Il ne sera coupé de bois avant l'émission des Lettres-Patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les

clôtures, et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques.

6. Tout le bois qu'il est permis à un colon de couper sur un lot de terre, avant l'émission des Lettres-Patentes et dont il veut faire du bois de commerce, doit être manufacturé au Canada et toutes les dispositions de l'Article 13 des règlements des Bois et Forêts actuellement en vigueur, s'y appliquent.

7. Les Lettres-Patentes ne seront émises, dans aucun cas avant cinq ans à compter de la date de la vente ni avant l'accomplissement de toutes les conditions d'icelle.

8. Le Ministre des Terres et Forêts pourra ajouter au prix ordinaire du lot tout montant jugé convenable pour les améliorations appartenant à la Couronne et existant sur le lot vendu;

9. Cette vente est aussi sujette aux licences de coupe de bois actuellement en vigueur et l'acquéreur sera obligé de se conformer aux Lois et Règlements concernant les Terres publiques, les Bois et Forêts, les Mines et les Pêcheries, dans la Province.

AVIS.

Art. 1572. Les lots vendus ou autrement octroyés pour fins de colonisation après le 1er juillet 1909, ne peuvent, pendant cinq ans, à compter de la date du billet de location, être vendus par le porteur du billet de location, ni autrement aliénés, en tout ou en partie, excepté par donations entrevifs, ou par testament en ligne directe ascendante ou descendante, ou en ligne collatérale ou par succession "ab intestat" et, dans ce cas, le légataire ou l'héritier seront soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

Néanmoins, tout autre transport fait après le 1er juillet 1909 pendant les cinq années à compter de la date du billet de location, est valable s'il a été préalablement autorisé par le Ministre, sur preuve, à sa satisfaction, que ce transport est dans l'intérêt

de la colonisation; le nouvel acquéreur est soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

Tout transport fait en contravention avec le présent article est radicalement nul entre les parties et il fait encourir la révocation de la vente ou de l'octroi du lot. (Art. 1572, S.R.P.Q. 1909, 6 Geo. V, chap. 17).

1574. Lorsque le Ministre des Terres et Forêts est convaincu qu'un acquéreur de terres publiques ou son concessionnaire, représentant ou ayant-cause s'est rendu coupable d'aucune fraude ou abus ou a enfreint ou négligé d'accomplir quelques conditions de la vente, aussi lorsqu'une vente a été faite par méprise, erreur et contrairement à la loi, ou aux règlements, il peut révoquer telle vente, reprendre la terre y désignée et en disposer de même que si elle n'eût jamais été vendue. (Voir l'Article 1574, S.R.P.Q. 1909).

AGENTS DE COLONISATION
ET
MISSIONNAIRES COLONISATEURS

Les colons pourront, en tout temps, s'adresser à l'Honorable J. E. Perrault, Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec, ou à ses agents:

M. L. E. CARUFEL, agent de colonisation, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

M. EMILE MARQUETTE, agent d'immigration, 82 rue Saint-Antoine, Montréal, P.Q.

M. J. N. JUTRAS, agent de rapatriement, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

M. L'ABBÉ IVANHOE CARON, missionnaire colonisateur, Hôtel du Gouvernement, Québec, P.Q.

L'ABBÉ JEAN BERGERON, missionnaire colonisateur pour la Société de colonisation de Chicoutimi. Adresse: Chicoutimi, P.Q.

L'ABBÉ C. DAVID JEAN, missionnaire colonisateur pour la Société de colonisation du diocèse de Rimouski. Adresse: Evêché de Rimouski, P.Q.

M. L'ABBE G. RACETTE, missionnaire colonisateur pour la région de la Mattavinic. Adresse: Saint-Guillaume-Nord, comté de Joliette.

M. L'ABBÉ J. C. AUGER, missionnaire-colonisateur pour la région de Québec Adresse: 1 Avenue Marguerite-Bourgeois.

M. J. E. LAFORCE, agent de rapatriement, 294 Washington street, Boston, Mass., U.S.A.

M. J. N. GASTONGUAY, président de la Ligue Nationale de colonisation, 111 Côte Lemontagne, Québec, P.Q.

M. LE SECRÉTAIRE de la Ligue Nationale de Colonisation, No 39 rue Saint-Jean, Québec, P.Q.

TABLES DES MATIERES.

	Page
Agence des terres de la Couronne.....	18
Agents et missionnaires colonisateurs.....	22
Carte de la Région du Témiscamingue.....	11
Conditions de la vente des lots.....	19
Distance à parcourir.....	15
Introduction.....	5
Le Témiscamingue.....	12
Moyens de transport.....	14
Organisation religieuse et civile.....	14
Le gouvernement de la province de Québec en 1920.....	3
Le ministère de la Colonisation, etc.....	4
Les paroisses de colonisation.....	14
Latulipe (Saint-Antoine).....	16
Nédelec (Saint-Louis).....	16
Notre-Dame-du-Mont-Carmel. (Fugèreville).....	16
Saint-Edouard-de-Fabre.....	16
Saint-Eugène-de-Guigues.....	17
Saint-Isidore-de-Laverlochère.....	17
Saint-Gabriel-de-Guérin.....	17
Saint-Placide (Béarn).....	17
Témiscamingue-Nord (Saint-Joseph).....	18

A VENDRE

Copie des Plans du Cadastre Officiel

Les plans du cadastre officiel des municipalités comprises dans les comtés de

ARTHABASKA, BEAUCE, BELLECHASSE, CHATEAUGUAY, COMPTON, DORCHESTER, FRONTENAC, JACQUES-CARTIER, KAMOURASKA, LAPRAIRIE, L'ISLET, MATANE, MONTMAGNY, NICOLET, PORTNEUF, QUEBEC et TEMISCOUATA

sont maintenant imprimés et en vente, de même que les plans de quelques-unes des municipalités situées dans les comtés de

BEAUHARNOIS, BROME, CHAMBLY, CHAMPLAIN, DRUMMOND, HULL, LABELLE, LAC SAINT-JEAN, OTTAWA, ROUVILLE, SHEFFORD, SAINT-HYACINTHE, TEMISCAMINGUE, TERREBONNE et YAMASKA

pour la modique somme de \$1.50 le feuillet. Chaque municipalité couvre un feuillet, à l'exception de quelques-unes dont l'étendue exige deux feuillets.

Les bureaux d'affaires, les conseils municipaux, et les fabriques apprécieront l'avantage d'avoir, sous la main, le plan officiel de leur circonscription respective.

Le travail d'impression se continue pour ce qui regarde le reste de la Province.

S'adresser au "Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries", ou à la librairie J. A. Langlais & Cie 177 rue Saint-Joseph, Québec.

S. DUFAULT,

Sous-Ministre.

